

## « Une grille de lecture nouvelle pour l'épargnant et le CGP »

**Emmanuel du Ché, analyste ISR et associé fondateur d'Eligest Patrimoine et auteur du *Manifeste pour une finance plus responsable et prudente*, a procédé à une pré-analyse minutieuse des dossiers de candidature pour le compte du jury des Trophées de la finance responsable. Il expose sa méthodologie et son ressenti pour cette première édition.**

**Investissement Conseils : Quel est votre sentiment vis-à-vis de cette première édition des Trophées de la finance responsable ?**

**Emmanuel du Ché :** Nous avons reçu un nombre important de dossiers de candidature, ce qui est satisfaisant pour une première édition d'autant plus que la période a été chahutée par la crise sanitaire. Beaucoup de sociétés de gestion ont globalement bien joué le jeu, en nous adressant notamment le portefeuille complet des fonds ISR candidats, sans quoi je n'aurais pu fournir une analyse complète à un jury de grande qualité.

Ces Trophées sont une grille de lecture nouvelle pour l'épargnant et le CGP, pour qu'ils s'y retrouvent mieux dans un domaine où il existe des labels dont les constructions sont différentes. Les neuf labels européens ont souvent autant de différences que de points communs dans leurs méthodes de sélection et de labellisation.

**Quelle est votre méthodologie d'analyse des fonds ?**

**E.d.C. :** Elle repose à la fois sur des critères d'inclusion et des critères d'exclusion.

Dans la première catégorie, nous retrouvons, par exemple, la performance financière, la présence d'une équipe d'analyse ISR en interne ou non, l'engagement actionnarial, l'accès facile aux informations essentielles sur le site internet, la transparence de la société de gestion, le pourcentage dans le portefeuille de sociétés opérant dans des secteurs utiles au bien commun... J'ai d'ailleurs fait évoluer ma méthodologie suite à la parution des ESAs (Autorités européennes de surveillance) sur la transparence sur la méthodologie ESG dans les informations précontractuelles et la mise à jour régulière sur le site Internet; la transparence sur les risques en matière de durabilité « *sustainability risks* », au niveau de l'entité et au niveau du produit financier; le recensement et la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité, la description des mesures et des actions mises en place pour y faire face; et le suivi des objectifs d'impact ESG.



**Emmanuel du Ché**, analyste ISR et associé fondateur d'Eligest Patrimoine.

Pour démocratiser l'investissement socialement responsable, il est en effet indispensable que la société de gestion soit transparente et que l'accès aux informations soit facile, aussi bien pour le professionnel que je suis ou que sont les CGP, que pour les clients finaux.

L'engagement actionnarial – via les politiques de dialogue avec les entreprises et de vote en assemblée générale – sont des éléments primordiaux dans l'analyse car cela démontre que la société de gestion a une réelle démarche d'impact.

Dans les critères d'exclusion, nous retrouvons, notamment, les controverses de sociétés qui sont classées selon différents niveaux d'importance. On retrouve aussi le prêt de titres car cela empêche le vote en assemblée générale.

La vétusté des informations sur les sites Internet est également sanctionnée, tout comme la non-divulgaration de l'inventaire complet du portefeuille de moins de six mois.

**Vous avez donc étudié chaque portefeuille ligne à ligne ?**

**E.d.C. :** Un travail de fourmi, mais indispensable pour bien analyser un fonds. Si l'on n'ouvre pas le capot, on peut se laisser bernier par du marketing vert et ne pas valider correctement la cohérence entre la méthodologie affichée et ce que l'on trouve dans le portefeuille du fonds.

**Qu'entendez-vous par l'expression « sociétés utiles au bien commun » ?**

**E.d.C. :** Le bien commun est intimement lié au principe de responsabilité et se distingue de l'intérêt général. En effet, le bien commun n'est pas défini ou fixé par une autorité; c'est un ensemble de conditions permettant à chacun de mener une vie bonne. Ces conditions sont le respect de chaque personne et de ses droits fondamentaux, le principe de subsidiarité, la solidarité, la destination universelle des biens et le souci des générations futures. Une entreprise sert le bien commun quand elle produit des biens et des services utiles ou épanouissants pour les personnes. Il s'agit donc des métiers qui servent aux besoins vitaux, tout en étant au service de la personne humaine: l'alimentation, le logement, la santé, l'éducation et la formation, les énergies non polluantes ou faiblement polluantes, la sauvegarde de l'environnement. Donc pour le bien commun, je ne mets pas sur le même plan le secteur du luxe ou des jeux vidéo (encore qu'ils peuvent être éducatifs) et celui de l'alimentation, du logement, de la formation ou de la santé.

« Le bien commun est intimement lié au principe de responsabilité et se distingue de l'intérêt général. »